M. Breau: Monsieur l'Orateur, je veux dire simplement que nous avons fait preuve d'un certain esprit de collaboration, en ne discutant pas les deux motions. La raison pour laquelle nous avons voulu faire des discours, c'est que nous n'avons pas pris tout le temps à la première étape. Je rappellerai au président du Conseil privé que dans le cas du bill C-10 et des autres bills, tout ira beaucoup plus vite si nous pouvons dialoguer ici avec les ministres.

M. Baker (Nepean-Carleton): Je lui en sais gré. Devant l'obligeance dont il fait preuve à mon égard, nous mettons à la disposition de la Chambre des ministres et des secrétaires parlementaires pour répondre aux questions. Nous procéderons donc de cette façon. J'ajoute qu'il y a une limite raisonnable à ne pas dépasser. Je prendrai l'avis du leader de l'opposition et de mon ami de Winnipeg-Nord-Centre sur cette limite. J'espère que nous pourrons arrêter un délai raisonnable, sans empiéter sur les droits de la Chambre.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, pour faire suite aux commentaires de mon collègue, je dois vous signaler que même si nous avons consacré deux journées à ce bill, pas une seule question n'était vraiment en rapport avec les dispositions du bill. Certains députés de l'opposition se sont lancés dans de grandes dissertations sans aborder une seule des dispositions de cette mesure.

Je me permets de suggérer que, d'ici mardi ou lundi, si on étudie le bill ce jour-là, il y aurait lieu de se pencher sur le problème et d'exiger que les questions ou les discours aient un rapport quelconque avec les dispositions à l'étude. Il me semble vraiment abusif qu'il n'y ait eu aucune question directement en rapport avec le bill alors que nous étudions celui-ci article par article et que, par esprit de coopération, nous avons accepté de reporter tous les articles pour passer à l'annexe D.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je ne veux pas nous retarder, mais à mon avis, c'était une remarque injuste qui ne doit pas rester sans réponse. Permettez-moi de répondre au nom de mes amis du parti libéral et non pas au nom de mes propres amis.

Le président du Conseil du Trésor dit qu'aucune question n'a été posée au sujet des dispositions du bill. Les pêches et Océans sont inclus dans ce bill. C'est de cela que mes amis ont parlé tout l'après-midi. Le budget des Pêches et Océans figure dans l'annexe D. Il est bien normal de poser des questions sur le contenu de cette annexe. Je ne vois pas de quoi le président du Conseil du Trésor veut parler.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Au lieu de poursuivre sur ce sujet, nous pourrions peut-être soulever la question à la prochaine séance du comité plénier.

Comme il est plus de 4 heures, la Chambre passe à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujour-d'hui, à savoir les avis de motion, les bills publics et les bills privés.

La constitution

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS

[Français]

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le président, je pense que nous allons discuter aujourd'hui l'avis de motion nº 11 de l'honorable député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan). Est-ce que nous pouvons réserver tous les autres avis de motions avec le consentement unanime de la Chambre?

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La Chambre a entendu la demande de l'honorable secrétaire parlementaire. Est-elle d'accord pour que les autres motions précédant le n° 11 soient réservées?

Des voix: D'accord.

[Traduction]

LA CONSTITUTION

ON PROPOSE D'INCLURE CERTAINS OBJECTIFS

M. Mark MacGuigan (Windsor-Walkerville) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, une nouvelle Constitution du Canada devrait assigner précisément au Canada les objectifs suivants:

- a) promouvoir la paix et la sécurité internationales,
- b) maintenir des relations justes et honorables entre les nations,
- c) favoriser le respect des obligations résultant du droit et des traités internationaux,
- d) favoriser le règlement des conflits internationaux par l'arbitrage, et
- e) transférer à des instances mondiales des pouvoirs que la nation aurait de son plein gré consenti à leur remettre, lorsqu'il y va de la paix mondiale.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. MacGuigan: Monsieur l'Orateur, je n'ai aucune objection à ce que la Chambre se prononce maintenant, mais, à mon avis, nous devrions discuter de la question. Si nous l'avons inscrite au *Feuilleton* c'était justement pour pouvoir en discuter un peu.

Je me réjouis de présenter cette motion, non seulement en mon nom, mais également au nom de l'Association parlementaire pour une fédération mondiale qui, dans un sens, en est le véritable parrain. Je pourrais peut-être commencer par la relire et ensuite vous faire part de mes observations. Il est proposé:

Que, de l'avis de la Chambre, une nouvelle Constitution du Canada devrait assigner précisément au Canada les objectifs suivants:

- a) promouvoir la paix et la sécurité internationales,
- b) maintenir des relations justes et honorables entre les nations,
- c) favoriser le respect des obligations résultant du droit et des traités internationaux,
- d) favoriser le règlement des conflits internationaux par l'arbitrage, et
- e) transférer à des instances mondiales des pouvoirs que la nation aurait de son plein gré consenti à leur remettre, lorsqu'il y va de la paix mondiale.

L'Association parlementaire pour une fédération mondiale regroupe des députés et des sénateurs, environ une centaine, qui en général, se sont consacrés non seulement à la cause de la paix mondiale, mais également à la réalisation de cette paix au moyen de diverses formes de fédéralisme dans le monde. J'ai l'honneur d'être le président de ce groupe au Parlement depuis mai 1976. Je compte céder ma place à la réunion annuelle du 28 courant. J'aimerais ajouter que j'ai bénéficié de